

Bulletin d'inscription

Marché de Noël et Vide-greniers de Bretagne d'Armagnac (32)
Samedi 22 Novembre et Dimanche 23 Novembre 2025 de 8h à 18h

Salle des fêtes et extérieurs

Organisé par BROC ANIM 32 et PROVENCINE
Téléphone : 06.44.96.47.76 E-mail: vide-greniers32@orange.fr

NOM	PRENOM
ADRESSE	
TELEPHONE	
E-MAIL	

PIECES A FOURNIR	PARTICULIER	PROFESSIONNEL
Photocopie de la Carte d'identité recto-verso en cours de validité	X	X
Extrait K bis de moins de 3 mois	-	X
Attestation d'assurance RC pro	-	X
Bulletin d'inscription complété et signé	X	X
Chèque, Espèces ou virement à MME Jacqueline CARRIERE IBAN : FR76 3000 4003 9400 0010 8572 064	X	X

MARCHANDISES VENDUES

.....
.....
.....
Les paiements se font à la réservation, les chèques sont encaissés de suite et sont **non remboursables**, sauf si annulation du vide-greniers.

Les chèques sont à établir au nom de : Madame **CARRIERE Jacqueline**.

Les inscriptions seront **clôturées le Jeudi 20 Novembre 2025 à minuit**, même s'il reste des places. Les dossiers incomplets ou arrivés hors délais ne seront pas pris en compte.

INTERIEUR	Nombre de tables (1m80 x 0m75)	Nombre de chaises
SAMEDI	X 8 € =	
DIMANCHE	X 8 € =	
	Total =	

EXTERIEUR	Nombre de mètres linéaires (profondeur 4 mètres) avec véhicule
SAMEDI	X 2,50 € =
DIMANCHE	X 2,50 € =
	Total =

INTERIEUR

Déballage Vendredi 21 Novembre de 13h à 19h.
 Samedi 22 Novembre de 6h à 8h.
 Dimanche 23 Novembre de 6h à 8h.

Remballage Samedi 22 Novembre de 18h à 19h30.
 Dimanche 23 Novembre de 18h à 20h.

EXTERIEUR

Déballage de 6h à 8h le Samedi et Dimanche, remballage de 18h à 20h.

A votre arrivée il vous sera remis **un badge avec votre nom**, que vous devrez porter pendant le déballage et le remballage, ceci afin de filtrer les entrées et assurer la sécurité des stands à l'intérieur.

Vous recevrez un **e-mail de confirmation** et le plan de la salle avec la situation de votre emplacement.

La buvette sera ouverte à partir de 6h30. Un café capsule sera offert par stand, ainsi que 2 madeleines sous emballage.

JE M'ENGAGE

Ne pas vendre de nourriture (même conserves ou confitures), fruits etc..., de boissons, ou d'animaux. Les plantes sont tolérées.

Ne pas vendre de marchandises neuves (10% accepté), même fin de series.

Les objets sont à déballer à l'intérieur sur les tables fournies ou sur portants, sans vrac au sol.

A laisser l'emplacement propre.

Toute infraction à ce règlement entraînera l'exclusion définitive de nos vide-greniers, présents ou futurs.

Fait àle,/...../.....

Signature,